



DROIT ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

CAS – Certificate of Advanced Studies
Septembre 2025 – mai 2026

SAISIR LE POTENTIEL DE L'IA POUR LE DROIT

Le certificat de formation continue (CAS) Droit et intelligence artificielle est une formation offerte par la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel pour renforcer le rôle des professions juridiques dans la révolution induite par l'intelligence artificielle.

L'émergence soudaine de l'intelligence artificielle générative – et en particulier des LLM tels que ChatGPT – a fait prendre conscience au monde du droit de la nécessité de s'approprier les outils d'IA. La simplicité d'utilisation et la rapidité de génération de textes réalistes témoignent déjà du potentiel d'optimisation des services juridiques.

Dans ce domaine en pleine évolution, le défi du juriste est au moins double :

- intégrer de manière efficace et responsable l'intelligence artificielle à sa pratique, et
- se spécialiser dans les nouvelles disciplines du droit créées par la réglementation de l'intelligence artificielle, afin d'accompagner les projets de sa clientèle.

En combinant les perspectives de praticiens du droit reconnus, d'universitaires et de décideurs politiques ou économiques, cette formation continue d'une centaine d'heures permet de construire une expertise dans le domaine de l'intelligence artificielle au service du droit.

Public cible et admission

Le CAS en Droit et intelligence artificielle s'adresse aux avocat·es, juristes d'entreprise et autres professionnels du droit dont l'ambition est de comprendre et de tirer avantage de l'IA dans leur pratique, de manière responsable et conforme à leurs obligations professionnelles.

Le CAS Droit et intelligence artificielle est ouvert aux titulaires d'un Master en droit ou d'un titre jugé équivalent délivré par une Université ou une Haute École. Les personnes qui ne sont pas titulaires d'un tel titre peuvent également être admises, sur dossier, à condition de justifier des connaissances juridiques adéquates et d'une expérience professionnelle pertinente.

Certificat

L'Université de Neuchâtel décerne un certificat de formation continue en droit et intelligence artificielle, aligné sur le système de Bologne, aux participant·es étant parvenu·es avec succès au terme du programme. En ce sens, 10 crédits ECTS sont attribués, symbolisant une reconnaissance académique de l'expertise dans le domaine du droit et de la pratique juridique associés à l'intelligence artificielle.



RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Module 1

Qu'est-ce que l'IA et comment l'intégrer dans la pratique juridique ?

Module 5

Comment contrôler les risques en matière de données utilisées par l'IA ?

Module 2

Quels outils d'IA privilégier et pour quelles opérations juridiques ?

Module 6

Quelles limites fixer au développement de la surveillance par IA ?

Module 3

Comment l'IA peut-elle être utile dans le cadre d'une (future) procédure ?

Module 7

Comment prévenir les abus et risques de l'utilisation de l'IA sur les réseaux sociaux et dans le débat public ?

Module 4

Comment l'IA peut accroître la performance économique des professions juridiques ?

Module 8

Faut-il réglementer l'IA ou prendre le risque du chaos réglementaire ?

Mode, langue, durée et lieu d'enseignement

Le CAS en Droit et Intelligence Artificielle est un certificat de formation continue de 10 crédits ECTS obtenu au terme d'un cursus d'études en cours d'emploi.

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux interactifs, études de cas, ateliers pratiques, travaux de groupes et exposés oraux. Ils sont dispensés par des expert·es reconnu·es provenant du milieu académique national et international, du barreau, du milieu judiciaire, de l'administration et du privé.

Les cours sont proposés en français, bien que certains soient dispensés en anglais. Ils ont lieu en présentiel, avec quelques exceptions d'enseignements offerts en ligne.

Les huit modules se tiendront en principe sur une journée ou une journée et demie les vendredis et samedis, à l'Université de Neuchâtel. Le dernier module aura lieu à Paris au sein d'une université partenaire.

La durée du programme est de six mois, du 26 septembre 2025 au 30 mai 2026.

PREMIÈRE PARTIE

LE RENFORCEMENT DES SERVICES JURIDIQUES PAR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Module 1:

Droit et IA : concepts et enjeux fondamentaux

Le module introductif pose les fondations de l'analyse des intersections entre l'IA et le droit. Il explore l'opportunité pour le juriste de recourir à cette technologie, tout en soulignant les défis déontologiques. Les participant·es seront initié·es aux possibilités d'intégrer l'IA à la pratique juridique et aborderont les questions de responsabilité liée à son utilisation dans un tel contexte. Ce module vise à offrir une compréhension globale des récents développements en matière d'IA pour le juriste, afin de favoriser un positionnement clair dans ce nouvel univers.

En bref :

- Compréhension des enjeux liés à l'utilisation de l'IA dans la pratique juridique
- Défis de l'IA pour les professions juridiques
- Conformité aux principes éthiques et déontologiques
- Responsabilité liée à l'utilisation de l'IA dans un contexte juridique

Module 2 : les outils d'IA générative pour un juriste augmenté

Ce module offre aux professionnels du droit les compétences clés pour comprendre les fondamentaux de l'IA et l'intégrer de manière éthique et efficace dans leur pratique quotidienne. Il met en lumière les outils d'IA générative qui renforcent les capacités d'un juriste diligent – de la recherche juridique à la rédaction ou la gestion de contrats, en passant par l'analyse détaillée des forces et des faiblesses de documents, ainsi que le résumé et la traduction de décisions judiciaires. Les participant·es découvriront diverses applications concrètes de l'IA générative dans le droit et apprendront les subtilités du prompt engineering. Ce module combine des études de cas et des exercices accompagnés par des spécialistes, dans le but d'augmenter la productivité, améliorer la précision et permettre l'innovation dans le domaine du droit.

En bref :

- Acquisition des concepts clés et du fonctionnement technique de l'IA générative
- Compréhension du potentiel de l'IA pour la pratique juridique
- Maîtrise du prompt engineering - l'art de donner les bonnes consignes à l'IA
- Développement d'un regard critique sur les résultats d'une IA



Module 3 : la justice prédictive

Ce module est consacré aux capacités d'anticipation de l'IA fondées sur l'analyse de vastes ensembles de données. L'intégration de l'IA prédictive dans le domaine de la justice est susceptible de jouer un rôle central pour la prise de décisions stratégiques, y compris l'évaluation de l'opportunité d'intenter ou non une action en justice. Les avantages seront opposés aux risques associés à l'utilisation de ces technologies émergentes. Les participant·es acquerront une perspective nuancée de l'opportunité de recourir à des outils de justice prévisionnelle dans le domaine de la justice au regard des risques inhérents à ces outils, tels que les biais et la cristallisation de la jurisprudence. Ce module amènera à s'interroger sur la manière dont l'IA peut à la fois transformer et défier les pratiques traditionnelles du droit.

En bref :

- Utilisation de l'IA dans le domaine judiciaire
- Opportunités et risques liés à l'utilisation des outils de justice prévisionnelle
- Compréhension des enjeux d'un modèle statistique
- Évaluation des implications éthiques de l'IA



Module 4 : l'impact de l'IA sur la performance économique du juriste

L'émergence de l'IA générative constitue une innovation majeure pour les professions juridiques, qui va nécessairement affecter les modèles d'affaires traditionnels. L'accélération et l'automatisation de certaines tâches offrent au juriste l'opportunité de se concentrer sur des travaux à plus forte valeur ajoutée : conseils stratégiques et esprit critique, mais également renforcement de la relation de confiance avec la clientèle et le personnel, empathie, souci de l'expérience et compréhension globale des besoins. Ce module explore l'influence de l'IA sur l'acquisition de clientèle, l'évaluation de la performance, la facturation ou le recrutement – de la formation à la conservation des talents. Les participant·es développeront des stratégies d'intégration de l'IA dans divers aspects de leur pratique professionnelle, améliorant ainsi l'efficacité et la personnalisation des services fournis. Si certaines structures embrasseront ces changements, d'autres attendront qu'il existe des cadres plus établis pour agir, assurant ainsi aux précurseurs un certain avantage concurrentiel.



En bref :

- Compréhension des bouleversements des modèles économiques traditionnels par l'IA
- Identification des tâches à déléguer à l'IA pour se concentrer sur les opérations à forte valeur ajoutée
- Gestion de projets juridiques augmentée par l'IA comme avantage concurrentiel
- Acquisition de clientèle et de talents renforcée par l'IA



“AI won’t take
your job.
The person
who uses AI
will take
your job. **”**

Jensen Huang, CEO de Nvidia

DEUXIÈME PARTIE

LA RÉGLEMENTATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Module 5 : la protection des données et la cybersécurité à l'heure de l'IA

La qualité d'un outil d'IA dépend des données sur lesquelles il a été entraîné. L'accès à ces données est toutefois limité par l'impératif de protéger la vie privée. Ce module s'intéresse ainsi au dilemme entre l'aspiration à l'innovation technologique et l'obligation de protéger la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données personnelles. Y aurait-il une incompatibilité entre l'IA et la protection des données? L'analyse détaillée du cadre réglementaire en Suisse et dans l'Union européenne permettra aux participant·es de répondre à cette interrogation en maîtrisant les principes fondamentaux régissant la collecte, le traitement et la sécurisation des données dans le contexte de l'IA. Les participant·es examineront également les défis de la cybersécurité et les moyens de protéger les données contre les accès non autorisés, les fuites et les cyberattaques. Ce module traite également des technologies de protection de la vie privée conçues pour minimiser la collecte, le traitement et la divulgation des données personnelles (PET, Privacy-Enhancing Technology). L'approche suivie privilégie le respect de la vie privée, la transparence et la responsabilité, afin d'offrir aux juristes les compétences clés pour opérer sur le terrain complexe de la protection des droits individuels en pleine course à l'innovation technologique.

En bref :

- Analyse du cadre réglementaire de la protection des données (Suisse et UE)
- Protection des données contre les accès non autorisés, les fuites et les cyberattaques
- Risques liés à l'identification des données lors du traitement par IA
- Mise en balance de l'innovation technologique et de la protection de la vie privée

Module 6 : la surveillance par IA

Ce module est consacré aux implications juridiques de l'utilisation de l'IA dans les systèmes de surveillance mis en place par des autorités publiques ou des acteurs privés. De la reconnaissance faciale des citoyens à la surveillance permanente des travailleurs, en passant par la détection de fraude fiscale ou sociale, les enjeux sociétaux sont de taille. L'analyse de la réglementation suisse et européenne présente un décalage entre les capacités de surveillance par IA et l'état du droit. Dans cette perspective, les participant·es examineront comment l'intégration de l'IA dans les dispositifs de surveillance soulève des questions cruciales sur l'équilibre entre sécurité et respect de la vie privée. L'impact sur les droits et libertés individuels sera également abordé dans le cadre des défis posés par le renseignement d'origine source ouverte (OSINT, Open Source Intelligence), qui permettra aux participant·es de plonger dans les risques liés aux techniques de moissonnage de données. À travers une approche critique, ce module vise à donner aux participant·es les connaissances pour naviguer dans le paysage complexe de la surveillance par IA et promouvoir des pratiques qui respectent à la fois la sécurité et la vie privée individuelle.

En bref :

- Analyse du cadre réglementaire de la surveillance par IA (Suisse et UE)
- Décryptage du renseignement d'origine source ouverte en lien avec l'IA
- Approfondissement des risques de la surveillance par IA sur le lieu de travail
- Compréhension des défis sociétaux et du besoin de politique publique claire

Module 7 : l'IA sur les réseaux sociaux et les autres plateformes

Les liens entre l'IA et l'économie de plateforme, notamment les réseaux sociaux, soulèvent d'importants défis à la fois techniques, éthiques et juridiques. Ce module plonge au cœur des dynamiques qui façonnent l'espace public numérique : les risques démocratiques des algorithmes favorisant des bulles d'informations, la difficulté de distinguer le contenu réel des créations d'IA, les publicités personnalisées ou encore les conséquences de l'entraînement des futurs systèmes d'IA sur la base de posts eux-mêmes créés par des IA. S'appuyant sur les réglementations suisses et européennes, ce module examine des questions particulières dont certains principes généraux peuvent être déduits : modération de contenus, résolution de litiges automatisée et stratégies de publicité ciblée ou marketing d'influence. Les participant·es examineront également les défis de la protection et de la gestion des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle en lien avec le recours croissant à l'IA. L'objectif est d'acquérir les connaissances requises pour appréhender les défis juridiques soulevés par l'IA sur les réseaux sociaux et les autres plateformes numériques.

En bref :

- Analyse du cadre réglementaire des réseaux sociaux et des autres plateformes numériques (Suisse et UE)
- Identification des risques démocratiques posés par le recours croissant à l'IA
- Compréhension des difficultés soulevées par les décisions automatisées
- Protection et gestion des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle sur les réseaux sociaux



Module 8 :

Convergences et concurrences : quel avenir pour la réglementation de l'IA ?

Ce module propose une immersion dans la quête d'un cadre réglementaire adapté à l'IA, soulignant à la fois les risques et les opportunités que cette technologie présente pour la société. Les participant·es découvriront les efforts déployés par certains pays pour encadrer l'IA dans un contexte géopolitique marqué par des approches divergentes, entre régulation et absence de réglementation. Ce module met en lumière, le rôle croissant des certifications, labels et attestations de conformité dans la promotion de pratiques responsables. Les participant·es découvriront les défis posés par la réglementation nationale de l'IA tout en acquérant une compréhension approfondie des enjeux juridiques et politiques liés à la réglementation de l'IA. En mettant en lumière le rôle crucial de la coopération internationale pour protéger les droits fondamentaux à l'ère numérique, ce module vise à stimuler une réflexion critique autour de l'impact de l'IA sur la condition humaine et sur la manière dont une réglementation éclairée peut guider l'innovation technologique vers le renforcement du bien-être collectif et le développement d'une IA centrée sur l'humain.

En bref :

- Analyse du cadre réglementaire de l'IA (Suisse et UE)
- Identification des bonnes pratiques, certifications, labels et attestations existants pour l'IA
- Évaluation des difficultés de mise en œuvre de textes internationaux en matière d'IA
- Prise de conscience de l'effet du développement de l'IA sur les droits fondamentaux et la société

UNE ÉQUIPE D'ENSEIGNEMENT RECONNUE

- **Prof. Adrien Alberini**
Université de Genève
 - **Juliette Ancelle**
Avocate
 - **Prof. Pablo Baquero**
HEC Paris
 - **Timothée Barghouth**
Avocat
 - **Iago Baumann**
Co-directeur du CAS en droit et IA, doctorant et assistant à l'Université de Neuchâtel
 - **Nicolas Béguin**
Avocat
 - **Prof. Alexandra Bensamoun**
Université Paris-Saclay,
Membre de la Commission interministérielle de l'IA
 - **Prof. Valéry Bezençon**
Université de Neuchâtel,
Faculté des sciences économiques
 - **Haffide Boulakras**
Directeur adjoint de l'école nationale de la magistrature
 - **Jonathan Bory**
Dr. en droit, Chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel, Avocat
 - **Daniel Brugger**
Greffier au Tribunal fédéral
 - **Colin Carter**
Directeur ingénierie juridique et IA, Coop Rechtsschutz AG
 - **Leonel Constantino Ferreira**
Doctorant à l'Université de Neuchâtel, avocat-stagiaire
 - **Yann Dietrich**
Directeur IP/AI, Atos Group
 - **Pierre-Loïc Doulcet**
Chercheur CodeX (Stanford), Software Engineer, Llamalndex
 - **Prof. Thibault Douville**
Université de Caen Normandie
 - **Jérôme Duberry**
Dr. en droit, Chargé de cours IHEID
 - **Prof. Jean-Philippe Dunand**
Université de Neuchâtel
 - **Prof. Touradj Ebrahimi**
École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)
 - **Audrey Farrugia**
Procureure de la République adjointe, FranceCréteil
 - **Prof. Pascal Favrod-Coune**
Université de Lausanne, Avocat
 - **Philipp Fischer**
Avocat
 - **Jérôme Fortias**
Ingénieur
 - **Prof. Vanessa Franssen**
Université de Liège
 - **Prof. Diane Galbois-Lehalle**
Institut Catholique de Paris
 - **Alexandre Gefen**
Directeur de recherche CNRS, Université Sorbonne
 - **Scott Greinig**
Doctorant et assistant à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, Avocat
 - **Jérôme Gurtner**
Greffier au Tribunal administratif fédéral
 - **Prof. Florence Guillaume**
Co-directrice du CAS en droit et IA, Université de Neuchâtel
 - **Dario Hug**
Dr. en droit, Chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel, Avocat
 - **Liane Huttner**
Dr. en droit, Maître de conférences à l'Université Paris-Saclay
 - **Prof. Aurore Hyde**
Université de Reims Champagne-Ardenne
 - **Michel Jaccard**
Dr. en droit, Avocat
 - **Daniel Kinzer**
Avocat, Vice-Bâtonnier OAG
 - **Prof. Denis Lalanne**
Université de Fribourg
 - **Prof. Fabien Liégeois**
Université de Genève, Avocat
 - **Megan Ma**
Dr. en droit, University of Stanford Law School, Executive Director of the Stanford Legal Innovation through Frontier Technology Lab
 - **Anaëlle Martin**
Dr. en droit
 - **Prof. Sylvain Métille**
Université de Lausanne, Avocat
 - **Prof. Christoph Müller**
Université de Neuchâtel
 - **Émilie Musso**
Responsable juridique, Anozr Way
 - **Prof. Emmanuel Netter**
Université de Strasbourg
 - **Simon Ntah**
Avocat
 - **Prof. Pascal Pichonnaz**
Université de Fribourg
 - **Johan Rochel**
Dr. en droit, Chargé d'enseignements à l'EPFL
 - **Prof. Vincent Salvadé**
Université de Neuchâtel
 - **Prof. Valerio Schiavoni**
Université de Neuchâtel, Institut d'informatique
 - **Suzanne Vergnolle**
Dr. en droit, Maître de conférences au Conservatoire national des arts et métiers de Paris
 - **Prof. Nesa Zimmermann**
Université de Neuchâtel
- Liste indicative et non exhaustive des intervenant·es*



S'INSCRIRE ET DEVENIR EXPERT·E DE L'IA

Candidature et informations

Les personnes intéressées à suivre la formation sont invitées à déposer un dossier de candidature auprès du comité scientifique du CAS en Droit et Intelligence Artificielle, à l'adresse suivante: droit-ia.cas@unine.ch.

Le dossier de candidature contient les éléments suivants: un curriculum vitae, une lettre de motivation, une copie des diplômes obtenus, une photo-passeport et une copie d'une pièce d'identité.

Le délai de candidature est fixé au 18 août 2025, le nombre de participant·es étant en principe limité à 25.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur le site: lextechinstitute.ch/cas-droit-ia



Finance d'inscription

La finance d'inscription s'élève à Frs 8'900.-

Les dossiers de candidature déposés jusqu'au 15 mai 2025 bénéficient d'un tarif early bird de Frs 7'900.-.

La totalité de la finance d'inscription est due dès que la personne est admise à la formation.

Organisation

Le CAS en Droit et Intelligence Artificielle est organisé par la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel. Il est dirigé par la Prof. Florence Guillaume et Me Jonathan Bory, lesquels composent également le comité scientifique.



Contact

Université de Neuchâtel

CAS en Droit et Intelligence Artificielle

Prof. Florence Guillaume

Av. du Premier-Mars 26

CH-2000 Neuchâtel

droit-ia.cas@unine.ch

lextechinstitute.ch/cas-droit-ia